

# AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

N° <sup>3214</sup>06/MJL/EFPJ/AC/DPM/PRMP/SP-PRMP DU <sup>12/07</sup>..... 2023

Cet avis de recrutement fait suite à la décision du Comité de direction de l'École de Formation des Professions Judiciaires de mettre **en gérance libre le restaurant (la Cantine) de l'École.**

Dans le cadre du Projet d'Appui à l'Opérationnalisation de l'Ecole de Formation des Professions Judiciaires (EFPJ), un bloc de deux pièces et une terrasse couverte à l'avant destinés à servir de cadre de restauration et entièrement équipés est construit sur le site abritant l'EFPJ à Abomey-Calavi, Arconville quartier Gbodjo dans la rue du camp militaire de transmission. Les pièces de l'infrastructure ont respectivement trente-trois virgule soixante-quinze (33.75) mètres carrés pour la cuisine, trente-neuf (39) mètres carrés pour le restaurant et soixante-dix (70) mètres carrés pour la terrasse.

Le restaurant est équipé entre autre de :

- un (01) réfrigérateur à deux (02) portières et cinq (05) compartiments (à l'état flambant neuf) ;
- un (01) congélateur de six cent (600) litres (à l'état flambant neuf) ;
- une (01) Gazinière à quatre (04) feux surmontée d'un aspirateur de chaleur (à l'état flambant neuf) ;
- une (01) poubelle sur roulette et un (01) chariot avec deux sceaux équipés d'une serpillère à tige chacun (à l'état flambant neuf) ;
- cinquante (50) chaises en plastique tissés (à l'état flambant neuf) ;
- dix (10) tables circulaires en bois mobiles (à l'état flambant neuf) ;

Les deux pièces sont équipées chacune de deux (02) climatiseurs.

Ledit restaurant est destiné à offrir ses prestations aux usagers ,aux visiteurs, et aux personnels de l'Ecole. Il y est attendu un service continu de restauration de 7h à 17h. La cantine peut fournir également des services connexes comme :

- vente de boissons diverses;
- vente des friandises ;
- vente des produits GSM, etc....



Cette infrastructure (ainsi équipée) est mise en gérance libre pour toute personne physique ou morale, groupe de personnes physique ou morale ou micro entreprise qui ont des compétences en matière de restauration et de gestion d'un restaurant ou d'une cantine.

Les personnes intéressées peuvent soumissionner au présent appel en déposant un dossier au secrétariat de la PRMP, sis au deuxième bureau à droite au rez-de-chaussée du bloc A de l'EFPJ à Arconville, quartier Gbodjo dans la rue du Camp militaire de transmission ou écrire à l'adresse : [prmpefpjmjl@gmail.com](mailto:prmpefpjmjl@gmail.com).

Les dossiers peuvent être déposés tous les jours ouvrables du 21/07/2023 au 22/08/2023 de 8h à 13h et de 14h 30 mn à 17h.

Conditions à remplir :

- s'engager à verser une caution dont le montant sera fixé lors de la signature du contrat ;
- s'engager à faire un inventaire du matériel et des équipements avant le démarrage de ses activités ;
- s'engager à verser une redevance mensuelle dont le montant sera proposé par le candidat dans sa lettre de candidature ;
- être une personne physique ou morale de nationalité béninoise spécialisée dans la restauration ;
- avoir un personnel composé de deux (02) agents au moins ayant au moins cinq années d'expérience dans la réalisation d'activités de restauration (fourniture de pause-café, de déjeuners complets, de dîners, etc....) justifiées par au moins trois (03) attestations de travail ou de bonne fin d'exécution ou de service fait d'une administration publique dans la restauration de masse ou d'envergure, d'un montant minimal de un million (1 000 000) francs CFA chacune;
- être en règle vis-à-vis des impôts;
- disposer d'un avoir financier ou d'une ligne de crédit d'au moins trois millions (3 000 000) de FCFA justifié par une attestation de banque ou d'une institution financière agréée au Bénin;
- être immédiatement disponible ;
- avoir fourni un dossier de soumission dans les conditions exigées.

Le dossier de soumission doit comporter obligatoirement (pour le gérant, le chef d'équipe et ou le chef d'entreprise) :

- une demande de candidature datée, signée et cachetée (éliminatoire);

7

8

8 8



- les modalités d'entretien et de maintenance des locaux, des équipements et du matériel ;
- la liste du personnel, ses CV, les attestations et preuves d'expériences en matière de restauration ;
- une copie de la pièce d'identité en cours de validité (les CIP seront acceptés) ;
- une copie simple de l'Identifiant Unique Fiscal (IFU) ;
- le registre de commerce ;
- une photocopie du diplôme scolaire le plus élevé (pour chaque membre du personnel) ;
- la liste nominative (avec adresse complète) du soumissionnaire d'une part, et du personnel qui va travailler dans le cadre de l'exécution du contrat d'autre part (pour chaque personne, ajouter la copie d'une pièce d'identité valide).

**NB :**

- 1- les personnes intéressées par le présent appel à candidature peuvent visiter la cantine de l'EFPJ tous les jours ouvrables de 11h à 12h à partir du 24/07/2023 ;
- 2- la redevance à verser pourrait être revue à la hausse après une négociation au cas où l'EFPJ ne trouverait pas satisfaction dans les propositions et ceci avec le candidat qui sera retenu.
- 3- A la signature du contrat, il sera exigé du candidat retenu, les pièces ci-après :
  - a. un certificat de visite et de contre visite médicale qui atteste de ce que l'équipe proposée par le gérant est exempte de toute affection contagieuse et apte à faire des cuisines de masse (pour plusieurs personnes), (exigible après sélection et avant la signature de contrat);
  - b. une attestation fiscale à jour ;
  - c. une attestation CNSS à jour ;
  - d. une copie du relevé d'identité bancaire (RIB) ;
  - e. une carte professionnelle ;
  - f. les preuves des moyens financiers.
- 4- Modalités d'évaluation
  - a. Tout dossier présentant une pièce manquante ou non valide sera purement et simplement rejeté ;

/

8

X

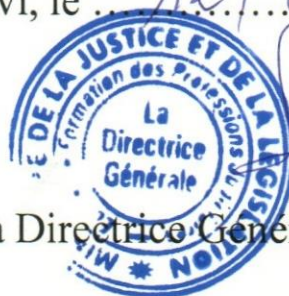
8

- b. Le registre de commerce sera évalué deux (02) points lorsqu'il est valide ;
- c. Les autres pièces valides seront notées un (01) point chacune ;
- d. Toute preuve (attestation de bonne fin d'exécution et ou de service fait d'une structure privée ou publique), d'expérience supplémentaire en rapport avec la prestation à fournir fera gagner un quart (0.25) de point supplémentaire au candidat sans excéder un (01) point.

La non production desdites pièces dans les délais requis, entrainera l'élimination du candidat. Il sera fait appel au candidat répondant immédiatement le mieux aux critères exigés.

L'EFPJ se réserve le droit de ne faire appel à aucun candidat en cas de non satisfaction.

Fait à Abomey-Calavi, le ... 12/07/2023



La Directrice Générale de l'EFPJ

7